

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2010

ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC SUR LES PROBLÈMES ÉTHIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Dussopt, Mme Génisson, Mme Karamanli
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose la suppression de l'article 1er de la proposition de loi.

Sous couvert de démocratie participative, la présente proposition aurait pour conséquence d'étouffer les véritables débats sur les questions de société. Si l'objectif est louable donc, le moyen proposé apparaît parfaitement contre-productif. Les états généraux ainsi organisés constitueraient un parfait alibi à la majorité pour accélérer le débat parlementaire. Le débat ayant déjà eu lieu à l'extérieur des murs des assemblées, nous n'aurions en tant que législateur, que la mission d'avaliser ses conclusions.